

OYONNAX

Allombert Jean-Louis. Cultivateur. Officier municipal en 1793. Membre du comité de surveillance de la commune d'Oyonnax du 5 octobre 1793 au 2 thermidor an II. Il dénonce au comité de surveillance, le 7 octobre 1793, l'aubergiste Joseph Clerc pour avoir voulu vendre des denrées au dessus du maximum aux citoyens Jean Baptiste Taborin, Claude Marie Montain et Jean Baptiste Montain et dit " *qu'il se foutait du maximum...qu'il se foutait de la municipalité*"¹. Commissaire du comité de surveillance le 26 frimaire an II, pour demander à la municipalité d'Oyonnax un extrait des visas des papiers du militaire Sonthonnax. Secrétaire du comité de surveillance d'Oyonnax le 30 nivôse an II. Appelé devant le comité de surveillance d'Oyonnax le 14 germinal an II suite à la dénonciation faite à lui par Pontoux des grains de Cotet. Partisan du prêtre réfractaire Pérard en thermidor an IV (?). Mechet Lacour lui demande " *quand tu étais administrateur. . . au directoire de Nantua, tu faisais les diables, tu venais courir après le monde qui travaillait le dimanche et fête, tu faisais casser nos saints de pierre, brûler nos tableaux, moi me répondit-il, si je le faisais s'était par force, car jamais je n'ai aimé les patriotes, ni ceux qui ne connaissaient pas le pape*". Il encourage à faire les messes par le réfractaire Pérard.

Bacon Tacon Pierre dit **Pierre Jean-Jacques**, né à Oyonnax le 17 juillet 1738, sait écrire. Médecin. Sa passion des antiquités le fait voyager en Grèce, en Egypte et en Russie. Là, il entrerait service médical de Catherine II et occuperait la place de maître de langues. Il rentre en France, sous le nom de Comte de Tacon, car il prétend qu'en 1767, le duc de Wurtemberg l'a fait comte du Saint-Empire. Il « *dit qu'il a été généralissime des troupes d'Alybes, qui s'était fait roi d'Egypte* »². Il tient une maison de jeu. Il publie en 1781 un Manuel du jeune officier ou Essai sur la théorie militaire, dédié au prince de Condé. La deuxième édition est dédiée au tsar Paul 1^{er} et à Catherine. Cela lui vaut une pension de 2 400 livres jusqu'à la Révolution. Son éditeur est le libraire Jombert, rue Dauphine à Paris. Il tente par ses écrits de rapprocher Mirabeau et La Fayette. Son fils se prétend " *le secrétaire de confiance et j'ose même dire l'ami du comte Rivarol*"³. Il se lance dans le journalisme en 1792. Il est nommé responsable d'une mission statistique d'équipement dans les départements par le ministre de l'intérieur. Il rédige à son retour Recherches sur les origines celtiques, concernant principalement celles du Bugey. Fait don

à la société des sans-culottes épurée de Bourg, le 17 prairial an II, d'un essai sur la théorie militaire et d'usage des troupes. Il reçoit une mention honorable de la société de Bourg. Il envoie une nouvelle brochure à la société de Bourg le 19 prairial an II, tendant à propager une nouvelle méthode d'enseignement pour les instituteurs. Il refuse en 1798 la fonction de ministre de la police proposée par le directeur Merlin et se fait présenter à Bonaparte en faveur duquel il écrit différents opuscules, Mon opinion sur le traité de Campo-Formio en l'an VI et La raison aux Français ou Analyse de la Constitution de l'an VIII, où il justifie le coup d'Etat du 18 brumaire. Arrêté le 2 mai 1800 comme agent royaliste de Pitt avec son fils Louis-Antoine Bacon-Tacon, recruté en septembre 1793 par le ministère de l'intérieur comme agent secret, appelé pudiquement commissaire-observateur local pour le département de Paris. Il est libéré faute de preuves, après avoir été emprisonné trente-six jours au Temple. Prétendant être victime de Léger-Félicité Sonthonax, il publie, le 6 décembre 1801, un opuscule à son encontre et à celui de son père, Jules. Nommé conseiller de l'arrondissement de Nantua le 22 juin 1801. Il utilise le comte Douglas pour faire passer dans l'Ain les réponses aux accusations d'espionnage dont il se prétend victime et aux attaques de Sonthonax⁴, le 2 pluviôse an X. Admis membre de la Société d'Emulation, il fait un discours de réception à la société le 1^{er} brumaire an X. Il se rapproche du comte Douglas en l'an XI en l'invitant à dîner. Il devient marchand d'antiquités à Lyon sous le 1^{er} Empire. Il se ruine et est condamné en 1807 à trois mois d'emprisonnement par le tribunal de Nantua pour avoir trafiqué sur la conscription. En 1812, il achète les sources thermales de Saint-Honoré-les-Bains dans la Nièvre. Il décède à Paris en mars 1817.

Besson Claude. Demeurant à Bélignat. Membre du comité de surveillance du canton d'Oyonnax du 2 thermidor an II au 10 fructidor an II. Elu président du comité de surveillance le 9 thermidor an II.

Bolley Benoît, sait signer. Demeurant à Oyonnax. Membre du comité de surveillance du canton d'Oyonnax du 2 thermidor an II au 10 fructidor an II. Elu secrétaire du comité de surveillance le 9 thermidor an II.

Bolley Joseph, sait écrire. Marchand. Membre du comité de surveillance de la commune d'Oyonnax le 5 octobre 1793 au 2 thermidor an II. Commissaire du

¹ Registre de délibérations du comité de surveillance d'Oyonnax, A.D. Ain 13L.

² *Anecdotes de Bresse* par Lalande, SEA Ms35.

³ Lettre de Bacon, n.d. A.D. Ain 18J 2.

⁴ " *on a méchamment trompé le gouvernement sur mon compte...ma réponse aux Sonthonax fait un bruit du diable à Lyon*". Lettre de Bacon Tacon à Douglas, Lyon, 2 pluviôse an X. A.D. Ain 18J 2.

comité de surveillance le 15 novembre 1793 pour demander à la municipalité d'Oyonnax une salle. Elu secrétaire du comité de surveillance d'Oyonnax le 15 nivôse an II. Président du comité de surveillance le 25 germinal an II. Maire d'Oyonnax par arrêté du représentant du peuple Méaulle le 20 juillet 1794. Juge de paix du canton d'Oyonnax le 5 novembre 1794. Huissier à Oyonnax sous le 1^{er} Empire : « *Instruit et attaché au Gouvernement* »⁵.

Bolley Jean Marie, né le 28 avril 1746, sait écrire. Marié à Elisabeth Gros. Assesseur du juge de paix en 1793. Notable de la municipalité d'Oyonnax en 1793. Commandant de la Garde Nationale en 1793. Membre du comité de surveillance de la commune d'Oyonnax le 5 octobre 1793 au 2 thermidor an II. Président du comité de surveillance d'Oyonnax le 30 nivôse an II. Président du comité de surveillance le 30 floréal an II. Il démissionne de sa place au comité de surveillance, à la Garde Nationale et de notable pour conserver celle de juge de paix le 5 messidor an II. Il touche une pension pour ses fils à l'armée en nivôse an III.

Bolley Pierre Léger, né le 8 octobre 1773 à Oyonnax. Etudiant. Caporal au 2^e bataillon de l'Ain le 1^{er} décembre 1791. Sergent major le 12 décembre 1792. Sous lieutenant le 4 mai 1793. Lieutenant le 11 juillet 1793. Ses parents touchent des secours en nivôse an III. « *Propre à la place qu'il occupe* »⁶. Capitaine en l'an IV. « *Officier intelligent, ami de l'ordre et de la discipline* »⁷. Il sert comme capitaine au 10^e régiment d'infanterie de ligne jusqu'en 1798. Propriétaire demeurant à Oyonnax. Electeur de l'arrondissement de Nantua en 1806. Demeurant à Oyonnax en 1857, il fait une demande de médaille de Sainte-Hélène le 14 septembre.

Bornet Jean-François, sait écrire. Membre du comité de surveillance de la commune d'Oyonnax le 5 octobre 1793 au 2 thermidor an II. Commissaire du comité de surveillance le 15 novembre 1793 pour demander à la municipalité d'Oyonnax une salle. Président du comité de surveillance le 30 pluviôse an II. Commissaire du comité de surveillance le 5 germinal an II, pour surveiller les registres des cabaretiers et aubergistes. Commissaire du comité de surveillance, le 13 germinal an II, pour examiner le contenu de la voiture chargée de grains stationnant devant la maison du citoyen Cotet de Bouvent. Il dénonce au comité de surveillance, le 14 floréal an II, l'aubergiste Prost pour avoir insulté et menacé les membres du comité de surveillance venus contrôler les étrangers, après que ceux ci aient refusés de boire avec lui. Prost l'accuse, le 16 floréal an II, d'avoir

voulu obtenir du vin grâce a sa place de membre du comité de surveillance, d'avoir traité sa servante « *de garde et de putain* »⁸ et d'avoir demandé s'il avait dit aux étrangers dormant chez lui de les « *envoyer se faire foutre* »⁹. Prost dit au comité de surveillance que les accusations de Bornet ne sont que le fruit de la vengeance car « *il a une pigeonnier que j'ai dit que je mettrai à bas ses pigeons parce qu'ils désencement mon jardin ainsi que quantité de poule et par rapport d'une citation que j'ai fait donnée à Bornet pour ôté une grande quantité de pierre qui endommage ma palissade et donne la facilité aux enfants d'entrer dans mon verger et dès que Bornet est mon voisin il m'a perte plus de mille livres* »¹⁰. Le 19 floréal an II, Bornet dit au comité de surveillance que les dires de Prost sont faux. Elu président du comité de surveillance le 19 prairial an II.

Bouvet Jean Joseph aîné, sait écrire. Fédéraliste. Député du canton d'Oyonnax auprès du Conseil Général de l'Ain le 29 juin 1793. Membre du comité de surveillance de la commune d'Oyonnax le 5 octobre 1793 au 2 thermidor an II. Elu président du comité de surveillance d'Oyonnax le 15 nivôse an II. Secrétaire du comité de surveillance le 10 germinal an II. Membre du comité de surveillance du canton d'Oyonnax du 2 thermidor an II au 10 fructidor an II. Nommé maire d'Oyonnax par arrêté du représentant du peuple Boisset le 5 novembre 1794. Propriétaire en 1807. Nommé juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de janvier 1807.

Caillat Jean-François, sait écrire. Demeurant à Echallon. Membre du comité de surveillance du canton d'Oyonnax du 2 thermidor an II au 10 fructidor an II.

Carrand Francis Marin. Procureur de la commune d'Oyonnax. Il est présent lors de l'enlèvement des blés présents chez le citoyen Juilliard, le 20 septembre 1793.

Carrier Joseph-Marie, sait écrire. Membre du comité de surveillance de la commune d'Oyonnax le 5 octobre 1793 au 2 thermidor an II. Elu président du comité de surveillance le 22 ventôse an II. Il dénonce Claude Henri Jacob, au comité de surveillance d'Oyonnax, le 30 germinal an II, pour avoir ne pas vouloir obtempérer quand à la loi sur le partage des communaux. Sa mère, malade, reçoit une once d'onguent de la mer le 18 frimaire an VII, et sa fille, malade, un paquet de camomille et mélilot en poudre et de la gentiane le 7 nivôse an VII.

Collet Mathieu, sait signer. Demeurant à Oyonnax. Membre du comité de surveillance du canton d'Oyonnax du 2 thermidor an II au 10 fructidor an II.

⁵ Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

⁶ Etat des services des officiers du 2^e bataillon de l'Ain, St Malo, 4 germinal an III. A.D. Ain 108J.

⁷ Tableau des officiers du 2^e bataillon de l'Ain, 126^e demi-brigade, Broons, 7 nivôse an IV. A.D. Ain 108J.

⁸ Registre de délibérations du comité de surveillance d'Oyonnax, A.D. Ain 13L.

⁹ Registre de délibérations du comité de surveillance d'Oyonnax, A.D. Ain 13L.

¹⁰ Registre de délibérations du comité de surveillance d'Oyonnax, A.D. Ain 13L.

Colletta Pierre, né en 1744 à Oyonnax. Epicier demeurant à Lyon. Fédéraliste. "*Sergent-fourrier des canonnières et contre-révolutionnaire*"¹¹. Il est condamné à mort par la Commission Révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 12 janvier 1794.

Delacour Alexis dit **le Capucin**, sait écrire. Marchand de vin. Membre du comité de surveillance de la commune d'Oyonnax du 5 octobre 1793 au 2 thermidor an II. Secrétaire du comité de surveillance le 22 ventôse an II. Secrétaire du comité de surveillance le 30 floréal an II. Il est dénoncé au comité de surveillance du canton d'Oyonnax, le 9 fructidor an II, par Pierre Falavier, pour avoir vendu la chopine blanche à la mode du pays au dessus du maximum et quand il dit à la femme de Lacour son étonnement du prix elle lui répond "*uniquement que celui qui avait fait la taxe était guillotiné*"¹².

Evrard Claude, sait signer. Demeurant à Oyonnax. Membre du comité de surveillance du canton d'Oyonnax du 2 thermidor an II au 10 fructidor an II. Commissaire du comité de surveillance le 10 fructidor an II pour faire comparaître Delacour devant le comité de surveillance.

Gallet Honoré, sait écrire. Membre du comité de surveillance de la commune d'Oyonnax le 5 octobre 1793 au 2 thermidor an II. Président du comité de surveillance en octobre 1793. Président du comité de surveillance le 10 germinal an II. Négociant demeurant à Oyonnax en 1807. Désigné pour être juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de juillet à septembre 1807.

Grenié père. Membre de la garde nationale d'Oyonnax sous le Directoire.

Humbert Louis, sait écrire. Demeurant à Giron. Membre du comité de surveillance du canton d'Oyonnax du 2 thermidor an II au 10 fructidor an II.

Jacob Claude-Henri, sait écrire. Notaire (?). Membre du comité de surveillance de la commune d'Oyonnax le 5 octobre 1793 au 2 thermidor an II. Commissaire du comité de surveillance le 5 octobre 1793, pour se rendre chez le citoyen Desbordes afin de vérifier s'il n'a pas des éphigies ou des attributs de la royauté. Commissaire du comité de surveillance le 5 octobre 1793 pour demander à la municipalité de faire détruire les attributs royaux existants dans cette commune. Commissaire du comité de surveillance le 26 frimaire an II, pour demander à la municipalité d'Oyonnax un extrait des visas des papiers du militaire Sonthonnax. Il obtient un certificat de civisme le 5 pluviôse an II (?). Secrétaire du comité de surveillance le 15 pluviôse an II. Il fait part au comité de surveillance, le 13 germinal an II, de la plaintes des gendarmes David et Arbez, de St Claude, contre l'aubergiste Clerc qui vend ses denrées au dessus du maximum.

Commissaire du comité de surveillance, le 13 germinal an II, pour examiner le contenu de la voiture chargée de grains stationnant devant la maison du citoyen Cotet de Bouvent. Commissaire du comité de surveillance le 14 germinal an II, pour mander devant le comité de surveillance le citoyen Pontoux et sa femme au sujet des grains non déclarés se trouvant dans le grenier de Cotet. Face au refus de Pontoux de venir devant le comité de surveillance, Jacob repart le chercher en compagnie de deux hommes de la Garde Nationale. Commissaire du comité de surveillance, le 20 germinal an II, pour remplir le tableau des détenus de la commune. Dénonce, le 30 germinal an II, par plusieurs citoyens d'Oyonnax pour avoir dit publiquement dans l'auberge de Jean Couronné Verdet que les communaux "*devaient être partagés par tête...qu'il n'était pas juste que des étrangers et depuis peu dans cette commune vinsent les partager...est il possible que la bande de la Vendée n'arrive pas bientôt*"¹³, François Marie Corand lui demande "*tu voudrais donc nous faire égorger*"¹⁴, en colère, Jacob se retire et revient peu de temps après avec un sabre à la main. Il dénonce au comité de surveillance, le 13 floréal an II, le citoyen Passerat¹⁵ pour avoir acheter à Bernard Fabry des biens situés sur la commune sous seing privé. Il dénonce au comité de surveillance, le 14 floréal an II, l'aubergiste Prost pour avoir insulté et menacé les membres du comité de surveillance venus contrôler les étrangers, après que ceux ci aient refusés de boire avec lui. Après avoir entendu Hypolite Jacob faire scandale publique, le 30 prairial an II, il dit aux membres du comité de surveillance : "*que dans le publique quelques habitants peut éclairés n'avaient pas une confiance aussi entière aux assignats froissés ou peut déchiré*"¹⁶ dit publiquement que lui et Massonnet avaient confiance dans les assignats froissés ou déchirés. Président du comité de surveillance le 5 messidor an II. Dénoncé comme "*Faux dénonciateur sous le règne de la terreur et intrigant reconnu*"¹⁷ par les thermidoriens. Il est désarmé suivant la loi du 21 germinal an III. Il se soustrait à la détention en parvenant à s'enfuir. Notaire à Oyonnax sous le 1^{er} Empire : "*Sans*

¹³ Registre de délibérations du comité de surveillance d'Oyonnax, A.D. Ain 13L.

¹⁴ Registre de délibérations du comité de surveillance d'Oyonnax, A.D. Ain 14L.

¹⁵ Sans doute s'agit il de Joseph Marie Passerat, notaire. Nommé juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de janvier 1807 (?).

¹⁶ Registre de délibérations du comité de surveillance d'Oyonnax, A.D. Ain 14L.

¹⁷Liste des individus qui ont été désarmés conformément à la loi du 21 Germinal an III. A.D.A. série 6L90.

¹¹ A.D. Ain 2L 186.

¹² Registre de délibérations du comité de surveillance d'Oyonnax, A.D. Ain 13L.

moyens et sans talents et nullement apte à ses fonctions ”¹⁸ (?).

Jacob Hippolyte, né en 1766, sait écrire. Ouvrier à Oyonnax. Membre du comité de surveillance de la commune d'Oyonnax le 5 octobre 1793 au 2 thermidor an II. Président du comité de surveillance le 15 pluviôse an II. Commissaire du comité de surveillance le 5 germinal an II, pour surveiller les registres des cabaretiers et aubergistes. Commissaire du comité de surveillance, le 13 germinal an II, pour examiner le contenu de la voiture chargée de grains stationnant devant la maison du citoyen Cotet de Bouvent. Il dénonce au comité de surveillance d'Oyonnax, le 30 floréal an II, les faits et gestes de Claude Henri Jacob concernant sa discussion sur les communaux dans l'auberge de Verdet ; puis en sortant il se rend sur la place d'Oyonnax et dit qu'il sera sans doute enlever le lendemain à cause des assignats qu'il a déchiré, les 27 et 28 floréal an II, chez Alexis Laurud et François Marie Massonnet. Son attitude est très mal vue par le comité de surveillance qui l'accuse de vouloir défavoriser la confiance populaire dans les assignats.

Lacour Léger. (Voir *Arbent*). Demeurant à Arbent. Membre du comité de surveillance du canton d'Oyonnax du 2 thermidor an II au 10 fructidor an II.

Lacour Michel. Caporal de la garde nationale sédentaire d'Oyonnax sous le Directoire. Agent de la municipalité d'Oyonnax en l'an VIII.

Laplanche Jean-Antoine. Docteur en chirurgie. Recensé comme chirurgien dans un tableau destiné à l'Assemblée Nationale en septembre 1791. Député du district de Nantua à Paris, en septembre 1793, pour l'acceptation de la Constitution. Notable de la municipalité d'Oyonnax en l'an II. Il reçoit un certificat de civisme le 13 nivôse an II. Juge de paix nommé par Albitte. Il dénonce au comité de surveillance de Nantua le 1^{er} germinal an II, Jules Sonthonax pour avoir dit “ *pourquoi les lyonnais ne se défendraient ils pas contre les brigands qui vont attaquer et piller leurs propriétés, que d'ailleurs la Convention n'était pas libre, que ce n'était que par le fer, les fusils, les canons que les décrets étaient rendu par la Convention* ”¹⁹. “ *Cabaleur, terroriste prononcé et faux dénonciateur* ”²⁰. Il est destitué par Boisset et désarmé suivant la loi du 21 germinal an III. Mis en arrestation domiciliaire du fait de sa profession. Juge de paix du canton d'Oyonnax sous le 1^{er} Empire : “ *Très attaché au Gouvernement mais*

peu de talents ”²¹. Electeur de l'arrondissement de Nantua en 1806. Nommé correspondant pour les épidémies dans le canton d'Oyonnax, le 23 juillet 1807. Conseiller municipal de 1808 à 1812. Nommé par le préfet de l'Ain, le 15 juillet 1811, pour procéder à l'inoculation de la vaccine dans le canton d'Oyonnax. Maire du 16 avril 1812 à septembre 1814.

Maire Louis. Membre de la garde nationale d'Oyonnax sous le Directoire.

Massonnet François-Marie, sait écrire. Membre du comité de surveillance de la commune d'Oyonnax le 5 octobre 1793 au 2 thermidor an II. Secrétaire du comité de surveillance le 30 pluviôse an II. Commissaire du comité de surveillance le 5 germinal an II, pour surveiller les registres des cabaretiers et aubergistes. Commissaire du comité de surveillance, le 13 germinal an II, pour examiner le contenu de la voiture chargée de grains stationnant devant la maison du citoyen Cotet de Bouvent. Secrétaire du comité de surveillance le 5 messidor an II.

Mercie Jean Pierre. Membre de la garde nationale d'Oyonnax sous le Directoire.

Meygnier Tignat Claude, sait écrire. (Voir *Dortan*). Demeurant à Dortan. Membre du comité de surveillance du canton d'Oyonnax du 2 thermidor an II au 10 fructidor an II. Commissaire du comité de surveillance le 10 fructidor an II pour faire comparaître Delacour devant le comité de surveillance.

Montain Jean-Baptiste, sait écrire. Officier municipal en 1793. Membre du comité de surveillance de la commune d'Oyonnax le 5 octobre 1793 au 2 thermidor an II. Secrétaire du comité de surveillance d'Oyonnax en octobre 1793. Secrétaire du comité de surveillance le 25 germinal an II. Secrétaire du comité de surveillance le 19 prairial an II. Membre de la garde nationale d'Oyonnax sous le Directoire. Il refuse de faire son service le 10 vendémiaire an VIII.

Perrin Philibert. Demeurant à Belleydoux. Membre du comité de surveillance du canton d'Oyonnax du 2 thermidor an II au 10 fructidor an II.

Poncet Antoine, né à Oyonnax. Il sert comme grenadier dans la compagnie des grenadiers du 8^e bataillon bis de l'Ain ou 1^{er} bataillon de réquisition de Nantua. Il décède d'une fièvre intermittente le 17 nivôse an III à l'hôpital de Besançon.

Pontout Joseph Marie, né à Oyonnax. Il sert comme fusilier à la 2^e compagnie du 5^e bataillon de l'Ain. Il décède de fièvre à l'hôpital de Metz le 2 fructidor an II.

Prost Léger, né le 15 mai 1759 à Oyonnax. Il s'engage le 1^{er} avril 1778 au 15^e régiment de chasseurs à cheval. Il se retire par congé absolu le 8

¹⁸ Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

¹⁹ Registre de délibérations du comité de surveillance de Nantua. A.D. Ain 14L.

²⁰Liste des individus qui ont été désarmés conformément à la loi du 21 Germinal an III. A.D.A. série 6L90.

²¹ Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

avril 1786. Cultivateur avant la Révolution. Il est nommé lieutenant de la 3^e compagnie du 2^e bataillon de volontaire de l'Ain le 1^{er} décembre 1791. Capitaine le 12 juillet 1793. "Bon à la place qu'il occupe"²². « Très bon officier, intelligent et propre pour la place qu'il occupe »²³. Il démissionne en 1797.

Richoux François. Commandant de la garde nationale du canton d'Oyonnax en floréal an III.

Saintoyen Joseph, sait signer. (Voir *Dortan*). Demeurant à Bonaz, hameau de Dortan. Membre du comité de surveillance du canton d'Oyonnax du 2 thermidor an II au 10 fructidor an II.

Sonthonnax Gabriel, né le 14 avril 1768 à Oyonnax. Il est nommé capitaine de la 3^e compagnie du 2^e bataillon de volontaire de l'Ain le 1^{er} décembre 1791. Capitaine à la 10^e demi-brigade. Destitué le 9 mai 1793 par le conseil de guerre de Mayence et condamné à 6 mois de fers.

Sonthonnax Jules. Président du directoire du district de Nantua de 1793 à l'an II. Mis en état d'incarcération en ventôse a II par le comité de surveillance de Nantua. Nommé commissaire du Directoire du canton de Nantua le 27 brumaire an IV. Il demande à Thomas Riboud à démissionner en l'an V mais ce dernier refuse.

Sonthonnax Léger Félicité, né le 17 mars 1763 à Oyonnax, sait écrire. Fils aîné de Jules Sonthonnax, négociant, et d'Antoinette Simonet. Marié en 1796 à Marie Blaignat, veuve d'un riche mulâtre. Elève au collège de Nantua, puis pensionnaire au séminaire de Toul en 1780. Il étudie le à Dijon et devient avocat à Paris de 1784 à 1789. Grand propriétaire terrien à Oyonnax et Arbent avec son père²⁴, il commence à prêter de l'argent. Rédacteur du journal *Les Révolutions de Paris*. Il devient avocat au Tribunal de cassation en 1791. Il rencontre Brissot au club des Jacobins, et lorsque la Société des Amis des noirs demande l'abolition de la traite et l'égalité des hommes de couleur, Sonthonnax se prononce déjà, dans un article du 25 septembre 1790 des *Révolutions de Paris*, pour l'abolition immédiate de l'esclavage. C'est grâce à l'appui de Brissot et du duc d'Orléans qu'il est désigné comme l'un des trois commissaires civils pour Saint-Domingue le 4 avril 1792, « chargés d'appliquer le décret de mars 1792 qui accorde l'égalité aux hommes de couleur »²⁵. Arrivés sur place, « ils doivent faire face à un

pouvoir blanc en déliquescence, alors que des hommes de couleur ont pris les armes, ont négocié avec les esclaves révoltés, eux-mêmes liés aux Espagnols. L'entrée en guerre de l'Angleterre et de l'Espagne en février et mars 1793 ne fait qu'ajouter à la complexité de la situation, d'autant que le pouvoir blanc s'entend avec l'Espagne et surtout l'Angleterre pour maintenir l'esclavage. L'insurrection des esclaves est cependant devenue l'élément essentiel qui commande la politique de Sonthonnax sur l'île »²⁶. Sonthonnax « choisit l'alliance avec le groupe des noirs libres et Toussaint Louverture, pariant sur l'amalgame de la couleur, l'alliance entre la Révolution française et les noirs de Saint-Domingue »²⁷. Cependant, Sonthonnax et Polverel n'ont pas la même vision de la société qui doit naître de la fin du système servile. Le 4 janvier 1793, Sonthonnax fait part de ses inquiétudes et de sa situation à Brissot : il est seul et isolé face aux blancs de la colonie et à l'insurrection. Il se montre alors perplexe quant à un affranchissement subit qu'il juge alors dangereux. Dès lors, Sonthonnax met sa politique d'affranchissement en route, d'une manière progressive : le 11 juillet 1793, Sonthonnax permet le mariage entre une esclave et un colon, mais aussi entre une femme libre et un esclave, donnant la liberté et la citoyenneté à l'épouse, l'époux anciennement esclaves et aux enfants. Afin que cet arrêté soit compréhensible de tous, il est transcrit en créole. Se trouvant dans la partie Nord, il proclame, le 29 août 1793, l'abolition générale de l'esclavage avec maintien de la structure hiérarchique des plantations²⁸. C'est la vision radicale de Sonthonnax que reprend Toussaint Louverture dont il favorise l'armement pour lutter contre les colons qui font appel aux anglais. Mis en accusation le 16 juillet 1793, il rentre le 12 thermidor an II. Il est arrêté le 8 juin et comparait devant la Convention qui le disculpe. Le 16 pluviôse an II, la Convention décrète l'abolition de l'esclavage. Son nom est inscrit sur la liste des émigrés le 8 pluviôse an II par l'administration du district de Nantua. Il est vivement attaqué pour ses positions en faveur de noirs après le 9 thermidor, par Gouly et les colons, qui tentent de le faire condamner à mort comme

²² Etat des services des officiers du 2^e bataillon de l'Ain, St Malo, 4 germinal an III. A.D. Ain 108J.

²³ Tableau des officiers du 2^e bataillon de l'Ain, 126^e demi-brigade, Broons, 7 nivôse an IV. A.D. Ain 108J.

²⁴ Ce dernier, décédé en 1807, laisse 34 600 francs de biens en héritage.

²⁵ HALPERN (Jean-Claude) : « Léger-Félicité Sonthonnax. La première abolition de l'esclavage. La Révolution française et la Révolution de Saint-Domingue », *Annales historiques de la Révolution française*, 345, juillet-septembre 2006.

²⁶ HALPERN (Jean-Claude) : « Léger-Félicité Sonthonnax. La première abolition de l'esclavage. La Révolution française et la Révolution de Saint-Domingue », *Annales historiques de la Révolution française*, 345, juillet-septembre 2006.

²⁷ HALPERN (Jean-Claude) : « Léger-Félicité Sonthonnax. La première abolition de l'esclavage. La Révolution française et la Révolution de Saint-Domingue », *Annales historiques de la Révolution française*, 345, juillet-septembre 2006.

²⁸ « Polverel, quant à lui, avait proclamé dès le 27 août une abolition – progressive. Mais il était partisan d'une répartition des terres entre les nouveaux libres, sur la base d'un système autogéré ».

terroriste et jacobin. Renvoyé en mai 1796 dans l'île par le ministre de la marine, Truguet, il est accueilli par les vivats de la foule. Il entreprend de redonner une vie économique à l'île et s'attarde sur l'éducation. Il place Toussaint Louverture à la tête de la colonie et est élu député de Saint-Domingue au Conseil des Cinq-Cents le 14 octobre 1795. Mais le général mulâtre Rigaud fait pratiquement sécession dans le Sud de l'île, et les relations se dégradent avec Toussaint Louverture. Sous la pression de Toussaint-Louverture, il regagne la France en 1796 et siège au conseil des Cinq-Cents jusqu'en 1798. C'est là qu'il intervient sur le Tribunal de cassation, sur Saint-Domingue où il dénonce la conduite de Toussaint-Louverture et sur l'instruction primaire. Il achète une maison à l'angle de la place Vendôme le 19 ventôse an VI. Son nom est rayé de la liste des émigrés par la loi du 27 thermidor an VI. Il prend en location une maison 1053 rue Dominique à Paris le 13 messidor an VII. Il participe aux honneurs rendus à Joubert, au Muséum des Antiques, le 19 fructidor an VII, à Paris. Républicain et ami de Carnot, il est arrêté quelque temps après le coup d'Etat du 18 brumaire et est incarcéré à la Conciergerie. Il est arrêté à tort après l'attentat de la rue Saint-Nicaise en 1799 ainsi que pour avoir critiqué la politique de Rochambeau à Saint-Domingue. Le 21 juillet 1804, le bulletin de police note que « *sa femme demande sa liberté. Appuyé par le Prince Impérial* ». Il demeure 71 rue du St Père à Paris jusqu'en 1813 date de son retour à Oyonnax. Durant cette période parisienne, c'est son frère qui s'occupe de ses affaires financières. Toujours influent, il permet avec Clerc à la ville de Nantua, qui le remercie le 20 avril 1810, de conserver le tribunal. Il paye 1 300 francs et 20 centimes d'impositions en 1811. Il ouvre un registre des obligations et intérêts à son profit en juillet 1812. Il décède dans la misère le 28 juillet 1813.

Tabarin Jean-Claude. Demeurant à Arbent. Membre du comité de surveillance du canton d'Oyonnax du 2 thermidor an II au 10 fructidor an II.

Tacon Jules. Malade, le pharmacien d'Oyonnax lui administre de l'eau de Saturne le 1^{er} nivôse an VII. Maire d'Oyonnax sous le 1^{er} Empire. Membre du collège électoral de l'arrondissement de Nantua en 1806.

Tacon Philippe, né le 11 octobre 1772 à Oyonnax. Etudiant. Il est nommé sergent major au 2^e bataillon de l'Ain après la désertion de Bouvand, le 22 novembre 1792. Lieutenant le 4 mai 1793. Il prend le commandement de la 4^e compagnie suite à la capture de son chef, le 2 décembre 1792. Capitaine le 11 juillet 1793 à la 3^e compagnie. "*Bon à un avancement*"²⁹. Remarquable, il entre à l'état major de Kellermann. Le 15 fructidor an III, il prend le commandement de la 4^e compagnie. « *Officier instruit et intelligent, ayant occupé la place de*

capitaine adjoint à l'état major du général Klüngler »³⁰. Il est tué le 11 pluviôse an IV en luttant contre les chouans.

²⁹ Etat des services des officiers du 2^e bataillon de l'Ain, St Malo, 4 germinal an III. A.D. Ain 108J.

³⁰ Tableau des officiers du 2^e bataillon de l'Ain, 126^e demi-brigade, Broons, 7 nivôse an IV. A.D. Ain 108J.